

Communiqué de presse

Berne, le 2 novembre 2007

Position de la Commission pour la formation postgraduée et continue sur le rapport du CSST

La formation postgraduée des médecins en Suisse

La Commission pour la formation postgraduée et continue (CFPC) ne comprend pas les critiques envers la formation des médecins spécialistes, telles qu'elles ont été formulées: les programmes de formation postgraduée sont continuellement adaptés aux besoins de la société et aux exigences en matière de sécurité des patients. Des sondages auprès des médecins-assistants et des visites d'inspection dans les hôpitaux garantissent le suivi de la qualité de la formation. Plus d'un quart des membres du Comité de la CFPC sont, actuellement déjà, des représentants des cinq facultés de médecine. En comparaison internationale, la formation postgraduée médicale suisse affiche un excellent niveau. La création d'un institut pour la formation postgraduée financé par des fonds publics ne s'impose donc pas.

Lors de sa réunion d'hier, la Commission pour la formation postgraduée et continue (CFPC) a pris connaissance avec étonnement des critiques formulées à l'encontre de la formation postgraduée médicale dans le rapport du Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST). Selon ce document, la formation postgraduée des médecins ne répondrait pas aux exigences actuelles. «C'est une critique incompréhensible, relève la Prof. Christine Aebi-Ochsner, médecin-chef en pédiatrie à la clinique pour enfants Wildermeth à Bienne et déléguée de la Société suisse de pédiatrie, car nous évaluons la formation postgraduée en permanence et la modifions rapidement et de manière non bureaucratique. En outre, tous les partenaires importants de ce secteur sont déjà impliqués dans les processus décisionnels, et ce depuis plus de sept ans.»

Depuis 2006, la CFPC est l'organe de pilotage de la formation postgraduée médicale en Suisse. Y sont représentées les sociétés de discipline médicale, l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC), les médecins dirigeants de hôpitaux (AMDHS), les cinq facultés de médecine ainsi que l'OFSP, la CDS, la Commission des professions médicales (MEBEKO) et H+. «L'exigence d'intégrer les facultés de médecine dans la formation postgraduée des médecins est d'ores et déjà remplie» explique le Prof. Peter Villiger, médecin-chef de la clinique et des policliniques de rhumatologie, immunologie clinique et allergologie de l'Hôpital de l'Île à Berne et vice-doyen de la faculté de médecine de cette ville chargé de la formation postgraduée. Il ajoute: «Nous avons besoin des autres partenaires pour continuer à assurer une formation qui réponde aux exigences professionnelles

actuelles.» Les 44 programmes de formation postgraduée existants ont été accrédités par le DFI en 2005. La CFPC estime qu'il est inutile de créer un institut pour la formation postgraduée, car il en existe déjà un, et qui fonctionne sans recours aucun à l'argent des impôts.

Selon le Dr Jean-Paul Gabbud, dermatologue et représentant de la Société suisse de dermatologie et vénéréologie (SSDV), le rapport du CSST est dans l'erreur quand il affirme qu'à l'instar des pays voisins, il convient de réduire chez nous le nombre des titres de spécialiste à quinze ou vingt: «Ce chiffre de 15 à 20 mentionné dans le rapport, dit-il, se réfère uniquement aux diplômes qui sont communs à tous les pays de l'UE, mais chaque Etat connaît en réalité un nombre de titres de spécialiste beaucoup plus élevé». Ainsi, l'Allemagne en compte environ 100 et l'Italie près de 200. «En principe, nous ne visons pas l'introduction de nouveaux titres, précise la Dr Susanna Stöhr, spécialiste en médecine interne et pneumologie, vice-présidente de la FMH et de la CFPC, car toutes les disciplines sont déjà couvertes. Toutefois, si un besoin se fait jour, il va de soi que nous proposons au DFI la création d'un nouveau titre de spécialiste.» En conclusion, fait remarquer la Prof. Verena Briner, médecin-chef du département de médecine interne de l'Hôpital cantonal de Lucerne et présidente de la Société suisse de médecine interne, «une réduction du nombre des titres de spécialiste compromettrait l'efficacité de la formation au sein des diverses disciplines médicales. Or, ces disciplines correspondent aux besoins actuels de la médecine, notamment à ceux de la médecine de premier recours.»

Renseignements:

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication FMH
N° de tél. 031/359 11 50, e-mail: jacqueline.wettstein@fmh.ch
www.fmh.ch